



NATIONS
UNIES

HSP



ONU-HABITAT

**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr.
GENERALE

HS/GC/19/2/Add.1
5 novembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Dix-neuvième session du Conseil d'administration*
Nairobi, 5-9 mai 2003
Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
(ONU-HABITAT) : rapport intérimaire du Directeur exécutif**

**ACTIVITES DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS
RAPPORT INTERIMAIRE**

Rapport de la Directrice exécutive

Additif

Première session du Forum urbain mondial

1. Par sa résolution 18/5 du 16 février 2001, la Commission des établissements humains a prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) de favoriser la fusion du Forum sur le milieu urbain et du Forum international sur la pauvreté urbaine en un nouveau forum urbain, en vue de renforcer la coordination de l'appui international aux fins de l'application du Programme pour l'habitat¹.

2. Le Forum urbain mondial sera axé sur la coopération internationale pour le développement des logements et des zones urbaine; et il agira en qualité d'organe consultatif auprès de la Directrice exécutive de l'ONU-HABITAT sur cette question. A cette fin, le Forum (qui se réunira tous les deux ans, l'année où le Conseil d'administration de l'ONU-HABITAT ne se réunit pas) facilitera l'échange d'expériences et le progrès des connaissances entre les villes et leurs partenaires de développement. Le Forum urbain mondial est une initiative visant à susciter un engagement civique mondial; c'est pourquoi il insiste beaucoup sur l'implication des partenaires du Programme pour l'habitat et des programmes, fonds et organismes internationaux pertinents qui devraient contribuer à l'identification des nouveaux problèmes, à la mise en commun des leçons tirées de l'expérience et à l'échange des meilleures pratiques et des meilleures politiques. Le Forum urbain mondial aura en outre pour fonction d'éliminer les doubles emplois et de créer

* Par sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), organe subsidiaire de l'Assemblée générale. La présente session (première session du Conseil d'administration) a été désignée dix-neuvième session du Conseil pour marquer la continuité et les liens entre le Conseil d'administration et la Commission des établissements humains.

** HSP/GC/19/1.

K0263121

070303

des synergies entre les organismes de développement aux fins de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Les rapports et recommandations du Forum urbain mondial seront soumis par la Directrice exécutive au Conseil d'administration, pour examen et suite à donner.

3. La participation au Forum urbain mondial est ouverte aux représentants des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat. Ces derniers comprennent les autorités locales, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les spécialistes des établissements humains, les instituts de recherche et académies des sciences, le secteur privé, les milieux d'affaires, les organismes à but non lucratif, les fondations, les organismes des Nations Unies compétents et d'autres organismes internationaux.

4. Comme suite à la demande susmentionnée formulée par la Commission des établissements humains, la première session du nouveau Forum urbain mondial s'est tenue au siège de l'ONU-HABITAT à Nairobi du 29 avril au 3 mai 2002. Les principaux thèmes de ce forum étaient « le développement urbain durable » et « des villes sans taudis ». La session était organisée par l'ONU-HABITAT en collaboration avec divers partenaires du Programme pour l'habitat. Quelque 1 200 participants de plus de 80 pays ont assisté à cette session dont 400 hauts fonctionnaires et experts gouvernementaux, 100 représentants d'autorités locales, 350 représentants d'organisations non gouvernementales et plus de 200 habitants de taudis, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies. Le Forum, qui était articulé en plusieurs dialogues, a été considéré par tous les partenaires comme un très grand succès, dans la mesure où il a permis de procéder à un échange de vues international sur les stratégies en matière d'urbanisation. Deux séries de dialogues, faisant appel à la participation d'une centaine de panélistes, ont été tenues simultanément.

5. Les dialogues thématiques ont abordé un grand nombre de questions : gestion des villes et droit à la ville; l'objectif de développement du millénaire (des villes sans taudis); la décentralisation; la coopération intervilles; le rôle international des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat; la sécurité d'occupation résidentielle et les moyens d'empêcher les expulsions; et la surveillance de l'état des villes et de leur évolution.

6. Les dialogues sur l'urbanisation durable, qui étaient une contribution aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, ont examiné le rôle des villes dans le développement national et international; la viabilité des villes; la dimension rurale d'un développement urbain durable; la gestion de la pandémie de SIDA/VIH à l'échelon local; et la fourniture de services d'alimentation et d'assainissement aux citoyens pauvres.

7. La première session du Forum urbain mondial a présenté un certain nombre de propositions de partenariat qui ont été soumises au Sommet mondial pour le développement durable, en plus des recommandations soumises à l'examen du Conseil d'administration de l'ONU-HABITAT à sa dix-neuvième session. La première session a permis de clarifier les objectifs du Forum ainsi que l'organisation des travaux pour ses futures sessions. Le rapport sur les travaux de la session a été distribué par l'ONU-HABITAT en mai 2002². Une évaluation de la session a été réalisée par le biais d'un questionnaire adressé aux participants, qui a permis d'obtenir une information en retour ainsi que des conseils utiles pour la prochaine session.

8. Parmi les recommandations formulées par le Forum urbain mondial, les recommandations suivantes intéresseraient plus particulièrement les débats du Conseil d'administration :

a) Les responsables politiques devraient accepter la réalité de la croissance urbaine et consacrer davantage de ressources à la gestion effective du processus d'urbanisation;

b) Le principal obstacle à l'urbanisation durable tient à l'absence de capacités de planification, de mise en œuvre et de gestion au niveau des collectivités locales et de leurs partenaires;

c) Les citoyens pauvres peuvent générer des ressources et prendre l'initiative d'améliorer leur cadre de vie, mais ils ont besoin pour cela d'un soutien plus ferme des gouvernements et des autorités locales;

- d) Les forces du marché ne peuvent à elles seules assurer la prestation des services essentiels aux pauvres; de nouveaux partenariats entre les autorités locales, le secteur privé et les organisations communautaires doivent donc être conçus, mis à l'essai et promus;
- e) L'objectif de développement du millénaire consistant à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici 2020 peut être atteint à condition que des politiques adéquates d'assainissement des taudis soient adoptées et mises en œuvre;
- f) L'objectif de développement du millénaire signifie que les taudis devraient être assainis *in situ* et intégrés à la ville, à l'exception de ceux qui ont été bâtis dans un environnement dangereux;
- g) L'un des principaux buts de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation devrait être d'empêcher les expulsions; il faudrait, pour ce faire, créer un Groupe consultatif international qui serait chargé de suivre la question des expulsions illicites et de proposer des solutions de remplacement pratiques pour éviter ces expulsions;
- h) La coopération intervilles devrait être encouragée par les gouvernements et par les organisations internationales, car l'apprentissage mutuel peut s'avérer extrêmement bénéfique pour développer les capacités nécessaires pour faire de l'urbanisation un processus viable à long terme;
- i) Malgré leurs spécificités politiques, juridiques et institutionnelles, les pays du monde entier pourraient bénéficier de cadres et de directives spécialement conçues pour soutenir une décentralisation effective;
- j) Un rôle important que peuvent jouer les organisations non gouvernementales est de faciliter la liaison entre les communautés et les autorités locales; l'ONU-HABITAT devrait entreprendre une analyse critique de ses relations avec les organisations non gouvernementales;
- k) La plupart des villes ont besoin de la coopération internationale pour concrétiser leur contribution cruciale au développement durable; cette coopération devrait donc être développée, mieux organisée et mieux coordonnée;
- l) Une urbanisation durable, ce n'est pas seulement une question à prédominance écologique, mais une série de défis à relever, comportant l'élimination de la pauvreté, l'intégration sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'efficacité économique et une bonne gouvernance;
- m) Les autorités locales ont un rôle important à jouer pour lutter contre la pandémie de SIDA/VIH; un logement convenable et la sécurité d'occupation sont essentiels pour les soins et les traitements à dispenser aux personnes affectées;
- n) L'alimentation en eau et l'assainissement sont les fondements d'une urbanisation durable et exigent une plus grande mobilisation de ressources locales et internationales, ainsi qu'une participation effective des communautés;
- o) L'ONU-HABITAT devrait envisager de publier un seul rapport phare, au lieu de deux actuellement, et devrait poursuivre l'établissement de ses rapports sur les indicateurs urbains – en particulier pour suivre les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement du millénaire « des villes sans taudis » – à l'échelle mondiale comme à l'échelle locale.

9. Le Conseil d'administration est invité à inclure ces recommandations dans le programme de travail de l'ONU-HABITAT et à en soutenir l'application à tous les échelons – mondial, national et local.

¹ A/CONF.165/14, chapitre I, résolution 1, annexe II.

² Rapport de la première session du Forum urbain mondial, Nairobi, 29 avril – 3 mai 2002 (peut être consulté sur le site : www.unhabitat.org).